CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-331

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière adjointe, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-331, intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 8C* ».

Ce règlement vise notamment à modifier la grille des spécifications de la zone 8C insérée à l'Annexe 2 du *Règlement de zonage numéro 2009-151* afin d'ajouter de nouveaux usages quant à la miellerie (sans agriculture) et d'hydromellerie (vente et consommation sans nourriture) selon les normes prescrites pour la classe débit de boisson (C-7).

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 28e jour du mois de mars 2022.

La greffière adjointe,

M^e Ariane CAMIRÉ

AC/rlb